

et y détruire son commerce. Ce commerce est essentiel au peuple anglais puisque sans lui, il serait impossible de faire vivre la moitié de la population et impossible de préserver un dixième de sa richesse et de son influence au sein des conseils des nations du monde. Il s'ensuit que si nous avons le devoir en tant que sujets de l'empire britannique de faire tout en notre pouvoir pour maintenir nos liens avec l'empire, nous ne nous présentons pas à la Grande-Bretagne dans le rôle de suppliants, mais plutôt comme étant pleinement en mesure d'apporter une compensation pour ce que nous lui demandons. Il fait alors allusion au territoire de la *Hudson's Bay Co.* et dit que la population d'Ontario se réjouira qu'il ait été rendu accessible à l'immigration. La prochaine question dont le Gouvernement devra s'occuper est celle de la réciprocité avec les États-Unis. Il est heureux que l'abrogation du traité de réciprocité se soit produite au moment où elle a eu lieu car le coup que tentait de nous porter par là le peuple des États-Unis s'est tourné contre lui; mais maintenant que la guerre américaine est terminée, le temps est propice pour renégocier ce traité, ce qui pourrait s'avérer plus difficile dans l'avenir. L'Adresse fait mention de la protection à apporter à l'industrie domestique. Dans un jeune pays comme le nôtre, il est sage de maintenir un certain tarif tout en se gardant de ne pas violer les principes du libre-échange. Lorsque des taxes sont imposées pour encourager la fabrication domestique, elles ne doivent pas être abrogées soudainement mais plutôt au bout d'un certain nombre d'années ou être réduites graduellement. Il mentionne le cas de la *Commercial Bank* et dit qu'il est impossible de voir comment la Loi sur la monnaie votée à la dernière session a pu porter préjudice à la *Commercial Bank* ou à la *Bank of Upper Canada*, si l'on tient compte de la manière dont ses dispositions devaient être mises en application. En ce qui concerne l'Acte d'Union, il doit dire à ses amis de la Nouvelle-Écosse qu'il est absolument impossible de l'abroger. Ils devraient donc s'efforcer d'en faire modifier les dispositions qu'ils estiment être injustes. Il faut éviter la désunion à ce moment alors que le bien du pays exige un gouvernement fort et puissant pour assurer la réalisation de grands projets.

M. Morris fait ressortir les avantages accrus qui pourraient résulter aujourd'hui d'un traité de réciprocité avec les États-Unis, par comparaison avec ceux que nous possédions lorsque le pays était formé de provinces séparées; il déclare qu'il ne fait aucun doute que nous obtiendrions aujourd'hui des conditions plus avantageuses qu'il n'eût alors été possible. Dorénavant, le gouvernement britannique au lieu d'être forcé de transiger individuelle-

ment avec chaque province pourra négocier avec un gouvernement central. Il pourra établir des tarifs pour répondre aux exigences de toutes les régions du Dominion. Il ne saurait trouver de meilleur argument à l'appui des avantages découlant de l'union que de citer un extrait d'un discours prononcé par l'honorable député de Hants, M. Howe, en 1849. M. Morris lit alors certains passages de ce discours explicitant les avantages à attendre de l'union, et il affirme avoir été peiné d'entendre l'honorable député déclarer l'autre soir qu'il se trouve une majorité préalablement toute faite à la Chambre. Il se demande qui a pu constituer cette majorité servile? Les députés sont les représentants libres d'une population libre, venus au Parlement dans le désir de servir les intérêts de l'ensemble de l'union. Il a énormément de travail à faire—ils se doivent d'unir les provinces du Dominion en un tout harmonieux et de faire de cette union une institution qui assurera aux générations à venir les bienfaits d'un gouvernement libre. Le premier paragraphe de l'Adresse est adopté et le deuxième est lu.

M. Albert Smith exprime le regret que le gouvernement n'ait pas su inspirer un discours qui n'ait pas l'heur de déplaire ou de faire injure à ceux qui ne partagent pas sa manière de voir. Quoi qu'il en soit après avoir mené le combat il est prêt à déposer les armes, à accepter la situation et à travailler pour assurer le succès de la nouvelle constitution. (*Bravos*) Il n'est engagé envers personne et il est disposé à mettre la constitution loyalement à l'épreuve; il jugera le gouvernement à ses actes, sans aucun souci partisan. Il se déclare heureux de constater que la Chambre paraît vouloir traiter les provinces du Bas-Canada avec équité. Tout ce qu'elles demandent c'est la justice. Il estime prématuré d'apporter ses félicitations à l'avènement de cette mesure et extrêmement malséant de la part du gouvernement d'éviter ceux qui s'y sont opposés à le faire. Mais cela est maintenant du domaine du passé et tous devraient s'unir pour consolider les assises de la constitution et en assurer l'heureuse mise en application. Il objecte à la manière dont la Confédération a été réalisée. Aucune modification organique de la constitution d'un pays ne doit s'opérer sans l'approbation du peuple. Il regrette vivement la démission de M. Galt dont il estime hautement l'habileté dans le domaine financier, et il se déclare heureux de ce que M. Galt ait décidé d'appuyer le gouvernement. Ce dernier devrait profiter de cette démission pour réduire le nombre des ministères et, partant, les dépenses. En conclusion, il apprécie hautement la courtoisie avec laquelle les députés des provinces du Bas-Canada ont été accueillis. Il appuiera toute mesure que